

Du gymnase au CFC

Cap sur l'emploi ou les études supérieures



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

mars 2018

L'apprentissage mène en droite ligne à l'exercice d'un métier, tout en ménageant des perspectives de perfectionnement ou d'études supérieures.

Accessible dès la fin de l'école obligatoire, l'apprentissage peut également être commencé après l'École de culture générale ou après l'École de maturité; il n'y a pas d'âge supérieur pour préparer un CFC.

DURÉE, MODALITÉS, DÉBUT DE LA FORMATION

La durée réglementaire d'un apprentissage débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) est de trois ou quatre ans. Les élèves ayant terminé avec succès leurs études à l'École de maturité ou à l'École de culture générale peuvent bénéficier de mesures d'allègement.

« A LA FIN DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE, JE N'ÉTAIS PAS PRÊT POUR UN APPRENTISSAGE. MAIS J'AI REVU MES PLANS APRÈS MA MATURITÉ GYMNASIALE, QUAND J'AI SU QUE JE VOULAIS ENTRER DANS UNE HES. »

Fabien

La formation pratique se déroule en entreprise; l'enseignement théorique a lieu, 1 à 2 jours par semaine, dans une école professionnelle; des cours interentreprises sont organisés par les associations du monde du travail. Pour vingt métiers, la formation pratique et théorique peut également être suivie à plein temps dans une école de métiers.

L'apprentissage en entreprise commence mi-août. Les cours professionnels commencent fin août, tout comme la formation en école de métiers.

DÉBOUCHÉS

Marché du travail

Le CFC permet de postuler pour un emploi qualifié et d'exercer un métier.

Formation professionnelle supérieure

Le CFC est la base de nombreuses possibilités de formation continue débouchant sur des diplômes d'Écoles supérieures (ES), des brevets et des diplômes fédéraux. La plupart de ces perfectionnements sont accessibles en emploi.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Les études dans les HES s'appuient à la fois sur des connaissances théoriques et sur un savoir-faire. Ainsi, un certificat de culture générale ou un certificat de maturité gymnasiale complété par un CFC ouvre l'accès à la procédure d'admission des HES.

« APRÈS MA MATURITÉ GYMNASIALE, J'AI CHOISI DE SUIVRE L'APPRENTISSAGE DE COMMERCE EN 18 MOIS POUR ENTRER À L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE DE GESTION. LE CFC EST UN PAPIER RECONNU POUR TROUVER UN EMPLOI. »

Hasina

MESURES D'ALLÈGEMENT

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) évalue le parcours du candidat ou de la candidate à l'apprentissage (résultats scolaires, diplômes de langues, stages). Une **dispense de l'enseignement de culture générale** et, éventuellement, une **réduction de la durée de l'apprentissage** peuvent être accordées.

Dispense (enseignement et examens) et réduction

Avec l'accord de la DGEP et **sous réserve de l'aval de l'entreprise**, voire de l'association professionnelle, l'apprentissage peut être commencé en deuxième année. Il est à charge de l'apprenti-e de rattraper les cours théoriques et pratiques de première année (enseignement et examens), ainsi que les cours interentreprises.

Formation professionnelle accélérée (FPA)

Pour une douzaine de métiers, l'apprentissage fait l'objet d'un programme allégé, adapté au profil des gymnasiens et gymnasiennes. Les domaines concernés vont des arts appliqués à la santé, en passant par le dessin technique, l'électronique, la mécanique et l'informatique.

Formation commerciale en 18 mois ou 24 mois

Les titulaires d'une **maturité gymnasiale** ont la possibilité de suivre un apprentissage de commerce en 18 ou 24 mois.

CONSTRUIRE UN PROJET DE FORMATION SOLIDE

Choisir un métier CFC	Constituer un dossier de candidature	Chercher une place d'apprentissage	Demander une dispense ou une réduction
<p>Réfléchir à ses intérêts professionnels</p> <p>S'informer sur les métiers : recherche par domaine ou par intérêts sur www.vd.ch/orientation</p> <p>S'informer sur les formations CFC et FPA en écoles de métiers : www.orientation.ch</p> <p>=> Formations</p>	<p>Rédiger un CV et une lettre de motivation</p> <p>Conseils et exemples sur www.vd.ch/orientation => Chercher une place d'apprentissage</p>	<p>Consulter les places disponibles : - www.vd.ch/orientation - Sites Internet des associations professionnelles - Médias</p> <p>S'informer sur les délais d'inscription en écoles de métiers / les examens d'admission sur www.vd.ch/orientation</p> <p>S'inscrire dans une école de métiers sur www.vd.ch/apprentissage</p>	<p>En discuter avec l'employeur. Compléter la demande en ligne sur www.vd.ch/apprentissage</p> <p>Compléter le contrat en ligne sur www.vd.ch/apprentissage</p> <p><i>Un parcours gymnasial inachevé n'entraîne en principe aucune mesure d'allègement</i></p>

CONSEILS ET INFORMATIONS

Dans les gymnases

Consultation individuelle sur rendez-vous, entretien sur les projets et sur la motivation, avec le psychologue conseiller ou la psychologue conseillère en orientation du gymnase.

Sur le campus UNI-EPFL

Forum Horizon, conférences sur les métiers après le gymnase.

Dans les CIEP

Informations sur les métiers et les filières de formation et aide à la recherche :
Centres d'information sur les études et les professions (CIEP)
Adresses sur www.vd.ch/orientation

Sur Internet

Informations sur les métiers et les filières de formation, agenda des manifestations, délais d'inscription aux examens d'aptitudes : www.vd.ch/orientation
Facebook : [orientation.vaud](https://www.facebook.com/orientation.vaud)

Apprendre un métier CFC, c'est obtenir un titre valorisé sur le marché du travail et acquérir l'expérience pratique et théorique exigée par les HES et les ES